

## **Comité de village LE MAS**

### **COMPTE RENDU du vendredi 9 février 2024 – salle de Fohet -**

#### Présents :

Franck Serre, maire, Catherine Loillier, élue.

Caroline Michaud, Virginie Delage, Sophie Boubat.

Antony Antier, Jérémy Desfrancois, Gérard Fauconnet, Patrice Cambresy, Serge Dembrun, Cédric Fourcade, et Nadine (ses habitants).

Nous nous sommes réunis dans la salle de Fohet de 19h30 à 22h00 ; nous y avons abordé les points suivants :

- abri de bus qui ne devrait pas tardé à être installé (il n'y a plus d'enfants)
- boîte à livres près de cet abri et tableau d'affichage essentiel
- table de pic nic mise à disposition par la commune et à sceller sous le saule à proximité du puit
- demande d'élaguer le saule (bien abîmé) par la tempête sur la place du village.
- les colonnes de poubelles : choix du lieu d'implantation; après long débat, le village se positionne sur le choix au point B (du côté de chez Caroline).
- le choix de mettre ou pas un bac à verre reste encore à l'étude ; beaucoup ne le souhaite pas cause bruit principalement donc à ce jour refus.
- idée d'installer un poulailler partagé près des colonnes pour les végétaux du quotidien

#### **IMPORTANT pour informer service technique:**

**La trappe de visite est déformée vers les poubelles ( grand sapin ) : à remédier par le service technique.**

- renouvellement et élection des membres du comité de village : un message sera envoyé via whatsapp à tous les habitants pour choisir le nouveau bureau (4/5 membres). Merci de déposer votre candidature d'ici le 1<sup>er</sup> mars dans la boîte aux lettres de Caroline.

- gestion de l'éclairage par Eiffage. On ne peut changer la programmation car un seul arrêté par an est possible (à voir avec le prestataire Territoire Energie). Au delà d'une rectification, le coût est de 1200€ à charge de la commune.

Souhait d'éteindre les lumières du 15/05 à fin septembre 2025 (la demande sera donc faite dans le nouvel arrêté). Un test accepté sans éclairage public en 2025.

***Et le principal sujet qui est toujours d'actualité : les eaux et l'assainissement.***

**Création d'une association** avec statuts qui est nécessaire pour formaliser le cahier des charges, qui portera l'étude de faisabilité d'un assainissement semi-collectif. Prochaine étape : rédaction duc cahier des charges de l'étude et demandes de devis. Ci-joint les statuts en annexe.

Ce qui peut permettre d'avoir des aides pour les particuliers au niveau du département. Mais tout le village ne peut pas être concerné car il y a une grande partie de réseaux à faire sur terrain privé.

Nous demandons une étude de faisabilité, soit un devis du coût des opérations afin que les habitants concernés puissent prendre part ou pas au projet.

Nous souhaitons aussi avoir un maximum de membres engagés dans ce projet.

10 à 12 maisons pourraient être concernées.

Nous savons que les coûts seront excessifs.

Nous demandons à la municipalité d'être acteur du projet en apportant ses compétences et son soutien.

Pas de subventions possibles de la mairie pour l'association car les subventions sont orientées principalement pour la culture, les loisirs et sportives.

Petits rappels :

\* collecte des eaux pluviales

ces deux collectes doivent être séparées

\* collecte des eaux grises

problème à résoudre

La question sur l'assainissement est plus simple.

Exemple : si construction pour déposer un permis, il doit gérer les eaux pluviales et les eaux grises.

Fin de séance 22h00 suivi d'un petit casse crôte fort sympathique ;

Compte rendu approuvé par : le comité de village

Catherine LOILLIER